



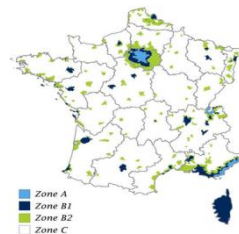
AVIS D'EXPERTS : LE PTZ+

LE PRÊT A TAUX ZERO CHANGE, SOYEZ INFORMES DES MODIFICATIONS MAJEURES

Le prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) s'adresse aux personnes, sous conditions de ressources, souhaitant acquérir leur 1^{ère} résidence principale. Le logement doit être neuf ou assimilé au neuf et respecter un certain niveau de performance énergétique, ou issu du parc HLM.

Son montant est déterminé en fonction:

- de la composition de la famille
- de la zone géographique A, B1, B2 et C
- de la nature de l'opération (neuf, assimilé au neuf ou ancien HLM)
- du coût de l'opération



Si vous n'êtes pas propriétaire de votre logement depuis au moins deux ans, et si vous avez un projet d'acquisition dans le neuf ou souhaitez faire construire votre logement, le PTZ+ vous concerne sans doute



Ce qui change au 1^{er} octobre 2014

Des conditions d'accès importantes sont élargies, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires et leur permettre d'emprunter davantage à taux zéro

- **Les zones A, B1, B2 et C sont redéfinies**, environ 1200 communes sont reclassées et 670 communes sont déclassées
- **Les plafonds de ressources dans les zones B2 et C sont relevés**, les plafonds des zones A et B1 restent inchangés (de 22 000 € à 115 000 € selon la zone et le nombre de personnes destinées à occuper le logement)
- **Le montant emprunté grâce au PTZ+ et les plafonds d'opération sont modifiés**, à l'avantage de toutes les zones, exceptée la zone A (de 18 000 € à 89 700 € € selon la zone, le nombre de personnes destinées à occuper le logement, et le montant de l'opération)



Ce qui devrait changer au 1er janvier 2015 (en attente de la promulgation de la loi de finances pour 2015)

- **Création d'un « PTZ + réhabilitation » pour de l'ancien avec travaux dans les centres-bourgs ruraux (zone C)**
- **Modification du revenu « plancher »**
- **Suppression de la condition de performance énergétique**

Pour en savoir plus sur vos droits et le montant éventuel de votre PTZ+ prenez rendez-vous avec un conseiller Crédit Social des Fonctionnaires au 0810 06 5000